

## Rapport du groupe de travail « Le drame de Genève »

Séance du 28 octobre 2013

### 1. CADRE DU RAPPORT

#### a) Mandat

Le groupe de travail a reçu mandat du Conseil du public d'analyser le traitement du drame Genevois ayant vu un détenu en sortie accompagnée tuer sa sociothérapeute et prendre la fuite.

#### b) Période de l'examen

L'examen a porté sur les rendez-vous de l'actualité de midi et du soir (journaux de 12h30, 12h45, 19h30 et *Forum*) durant la période du 13 au 27 septembre. Elle a également porté sur l'émission *Infrarouge* du 17 septembre et sur la diffusion du *Zone d'ombre* du 18 septembre.

#### c) Examens précédents

Aucun

#### d) Membres du CP impliqués

MM. Florian Vionnet et Matthieu Béguelin (rapporteur)

### 2. CONTENU DES EMISSIONS

Infrarouge : L'impression qui domine est d'assister à une recherche de « responsables » dudit drame, plutôt qu'à l'analyse des circonstances et procédures l'entourant. Il est dit en début d'émission que nous sommes à « l'heure des questions ». Il y a pourtant peu d'informations qui peuvent être données pour y répondre, l'émission se tenant à peine 5 jours après les faits.

Zone d'ombre : Si la précaution a prévalu, avec l'annonce faite avant la diffusion du documentaire consacré au « sadique de Romont », on peut s'interroger sur la pertinence d'avoir maintenu cette diffusion, qui, de facto, s'inscrivait dans un cadre qui n'était plus neutre. Toutefois, on peut constater qu'il n'y a pas eu de récupération d'ampleur de cette émission dans les débats qui ont suivi le drame genevois et que l'émission elle-même présentait un contenu intéressant, indépendamment du contexte.

Le 12h30 : De manière générale, le traitement de l'affaire semble plutôt équilibré et ne prend pas une place démesurée (en moyenne un sujet par émission, deux durant les premiers jours

de l'affaire). Le thème est même absent à partir du 21 septembre. Les interventions sont généralement synthétiques et suivent les principaux développements de l'affaire.

Le 12h45 : L'émission du 14 septembre fait directement le lien avec la campagne électorale à Genève et donne la parole aux représentants des partis politiques. Ce lien est utile, car il s'agit d'un élément de contexte important. On peut toutefois se demander ce qu'apportent les réactions de candidats en campagne, forcément un peu disproportionnées. D'autant qu'on pouvait craindre, à juste titre, que certains candidats en profitent pour tenter de récupérer le drame à leur profit électoral.

Le 19h30 : le témoignage d'un ancien détenu du 20 septembre est intéressant, mais il est un peu isolé dans le débat à ce moment-là. On entend une voix parmi les nombreuses discussions, mais sans pouvoir forcément en tirer plus. La notion de « nouvelle pièce au dossier » annoncée par le journaliste paraît donc un peu galvaudée. Le témoignage des parents, diffusé le 16 septembre soulève un certain nombre de questions sur lesquelles nous reviendrons plus bas.

#### **a. Crédibilité (libre formation de l'opinion, ...)**

Infrarouge: La question sur la responsabilité du directeur et des membres de l'unité des HUG semble déplacée car il est bien trop tôt pour pouvoir déterminer ces éléments, et ce n'est pas à l'émission de juger qui est responsable ou non, malgré l'insistance de l'animatrice à vouloir dénoncer des « coupables ». Globalement, les invités sont crédibles et représentent les différents milieux concernés. La précision de l'intervention de Claude-Alain Voiblet (qui se distancie), lors de l'intervention de Jean-Luc Addor est à propos car elle permet de replacer l'intervention de l'intéressé par rapport à celle de son parti. Toutefois, le fait d'avoir invité M. Addor, dont les opinions pro-peine capitale sont connues, laisse penser que l'émission visait là un coup médiatique. Elle fut effectivement suivie d'un début d'une polémique autour du lancement hypothétique d'une initiative pour rétablir la peine de mort, qui n'était pas à-propos vu la proximité du drame.

Zone d'ombre : Les invités sont très crédibles. Les explications sur le fonctionnement et le psychisme des tueurs est très précise et finalement, sur l'ensemble des discussions autour du drame de Genève, cette émission est, paradoxalement, celle qui fournit les explications les plus crédibles et fouillées sur le sujet. Cela est certainement dû au fait que l'émission ait été préparée avec une véritable intention d'expliquer et de comprendre et non pas dans l'urgence d'un scoop. Elle démontre également, des années après les faits, la complexité de telles affaires, qui nécessitent du recul afin de pouvoir être analysées de manière pertinente. Tout le contraire de la précipitation à laquelle nous avons assisté lors d'*Infrarouge*, par exemple.

Le 12h30 : L'analyse d'André Kuhn (14 septembre) est très pertinente. Ses explications sont claires sans tomber dans la « réaction à chaud », contrairement à celle de Philippe Jaffé du jour précédent. De manière générale, on peut se demander comment gérer les interventions « d'experts » à chaud lors de ce type de drames (voir-ci-dessous).

Le 19h30 : Ici aussi, la question de savoir si l'on va punir les membres de l'administration impliqués dans le processus de sortie dès le premier jour (13 septembre) est déplacée vu son côté inquisiteur et prématurée à ce moment de l'affaire. Dans l'émission du 15 septembre, un article de la *Tribune de Genève* est présenté pour illustrer des « rumeurs » remettant en cause l'efficacité de la Pâquerette. On peut se demander si une telle question n'aurait pas mérité un traitement plus fouillé et si le fait de relayer des bruits de couloirs est digne de ce que nous sommes en droit d'attendre du 19:30.

De même, le « témoignage » des parents de la victime, diffusé le 16 septembre et repris en partie dans *Infrarouge* le lendemain, pose des questions. Quelle information factuelle en tirons-nous ? Quelle plus-value journalistique ? Aucune à notre avis, puisque nous n'apprenons rien. La douleur des parents n'est pas une surprise, pas plus que l'incompréhension qui les habite face à un tel drame. Cet exercice témoigne d'un manque de

pudeur de la part de la rédaction, qui étale le chagrin des parents sans que cela n'apprenne quoi que ce soit de nouveau ou d'inattendu. On nous objectera peut-être qu'il s'agissait de permettre aux téléspectateurs de « connaître » mieux la victime... mais avons-nous à la connaître ? Qu'est-ce que cette connaissance nous apporte, sinon un renforcement du sentiment d'une proximité tout artificielle avec la victime ? N'a-t-elle pas droit au respect de sa personne ?

Forum : L'affaire fait l'ouverture de l'émission cinq jours d'affilée, du 13 au 17 septembre. Si le premier débat a porté sur la notion de la responsabilité, dont nous pensons qu'il est trop tôt pour la traiter, si le but est d'y apporter une réponse, nous avons ensuite assisté à la question du système judiciaire puis des différences entre Suisse romande et alémanique dans le traitement de ce type de criminels, puis des divergences d'opinions entre experts, qui ressort clairement de la cacophonie. L'émission du 17 septembre est notable car, au lieu d'emboîter le pas au sensationnalisme d'*Infrarouge* autour de la peine de mort, *Forum* choisit de dégonfler l'affaire, mettant en évidence que l'UDC n'est pas derrière, malgré le fait que l'idée soit portée par certains de ses membres.

Toutes : De manière générale, on peut se questionner sur les réactions des experts « à chaud » : peuvent-ils vraiment apporter un plus en matière d'analyse ? Il y a parfois une impression de « cacophonie », en particulier dans les premiers jours suivant le début de l'affaire. Le risque est plus grand que les experts se laissent eux-mêmes prendre dans le débat et que leur analyse n'apportent finalement pas grand-chose; du moins elles ne permettent plus de réellement se faire un avis, tant les opinions sont nombreuses et contradictoires.

La mention des réactions sur les réseaux sociaux ou Internet n'apporte pas grand-chose et on ne sait pas réellement quoi penser des nombres et réactions présentées, souvent sans analyse.

### ***b. Sens des responsabilités (cohésion nationale, intégration, diversité culturelle, promotion culturelle, ...)***

Infrarouge: L'émission offre un regard alémanique avec M. Brägger. On a toutefois l'impression de jouer un peu la Suisse romande contre la Suisse alémanique, mais cela est peut être dû à l'invité. A noter qu'au début de l'émission, la présentatrice pose la question « La Suisse romande est-elle trop laxiste ? » ce qui ne correspond pas au titre annoncé « La Suisse est-elle trop laxiste ? ». De même, avant de parler de « laxisme », il faudrait définir ce qu'on entend par là. L'auteur présumé n'ayant pas été libéré de manière anticipée et purgeant une longue peine, on est en droit de se demander si « laxisme » est bien le terme approprié.

Forum : Même remarque avec l'intervention de M. Brägger dans l'émission du 14 septembre.

### ***c. Conformité à la Charte RTS et aux règles de déontologie***

Infrarouge: L'émission fait systématiquement mention des prénoms des victimes des affaires (sans leur nom), y compris pour le tueur présumé. L'usage du prénom seul, ainsi que l'utilisation récurrente des photos (non floutées pour la victime) ont tendance à provoquer une proximité qui s'inscrit plus dans la prolongation de l'émotion forte que dans la neutralité qui devrait prévaloir dans ce type d'affaires.

Le 12h30 : L'émission parle aussi « d'Adeline » dès le 15 septembre. Même remarque que pour *Infrarouge*.

Le 12h45 : L'émission mentionne « Adeline » dès le 13 septembre (premier jour). On montre les images du suspect et de la victime non floutées, images qui réapparaissent régulièrement les jours suivants. Mêmes remarques que pour ci-dessus. La mention de la réaction des parents et les précisions sur la sociothérapeute (son âge, le fait qu'elle ait un enfant) ne sont

pas forcément bienvenues, au moment où l'on apprend son décès. De plus, était-il nécessaire d'avoir autant de précisions sur les obsèques de la sociothérapeute dans l'émission du 23 septembre ?

Le 19h30 : le journal mentionne « Adeline » dès le 13 septembre (premier jour). On montre les images du suspect et de la victime non floutées. Les images du tueur présumé sont en revanche floutées suite à son arrestation. Du coup, on se demande quelle est la cohérence des règles appliquées. Si on peut comprendre, pour des raisons de facilitation de l'arrestation du fuyard, que l'on diffuse sa photo en clair, la diffusion de celle de la victime est plus discutable.

D'une manière générale, il nous apparaît que l'usage des prénoms, surtout celui de la victime, crée une fausse impression de proximité avec celle-ci. D'ordinaire, ce sont les personnes que l'on connaît et dont on est plutôt proche, que l'on appelle par leurs prénoms. Cette impression de proximité est de nature à renforcer et entretenir l'émotion perceptible dans la population, émotion qui s'est, en partie, transformée en appel au rétablissement de la peine capitale, qui, les choses devenant « personnelles » (on part d'un cas particulier, d'une personne dont on connaît le nom et le prénom ainsi que sa photo), frisait par moment l'appel au meurtre à l'encontre de l'auteur présumé du meurtre de la sociothérapeute.

## **2. Forme de l'émission**

### **a. Structure et durée de l'émission**

Infrarouge: On peut se demander si le rappel des autres affaires amène quelque chose, après 45 minutes d'émission.

19h30 : Le premier jour, soit le 13 septembre, le JT a consacré les 13 premières minutes de son édition à l'affaire, dont on ne savait alors que peu de choses. Cela semble disproportionné, pour un fait divers, de tenir une telle place, et ce dès l'ouverture du journal.

### **b. Animation**

Infrarouge: La question de savoir comment le psychiatre à l'origine de la décision d'autoriser la thérapie vit la situation n'est pas réellement pertinente et tend un peu au « voyeurisme », attendu qu'on se doute bien qu'il ne vit pas la situation très bien. Au début de l'interview du prof. Giannakopoulos, on a l'impression que « la réponse est dans la question » et que l'avis de la présentatrice est déjà fait. On a parfois l'impression dérangeante d'assister à un procès public d'une institution, ce qui n'est ni le rôle, ni la fonction de l'émission.

### **c. Originalité (angles choisis, environnement musical, décors,...)**

Infrarouge: Le titre semble mal choisi : il se limite aux « criminels sexuels » alors que la discussion concerne en fait tous les criminels. A quoi s'ajoute la question de la pertinence du terme « laxisme », comme évoqué plus haut.

Le 19h30 : La musique utilisée dans le rappel des anciennes affaires lors du reportage du 13 septembre accentue artificiellement la lourdeur des faits.

Forum : Le fait de demander à Pierre-François Unger « ce qu'il dit à la famille » (émission du 13 septembre) est déplacé. Ce n'est à notre avis pas aux journalistes de se mêler de la manière dont les autorités doivent contacter la famille de la victime.

### 3. Remarques générales

La complémentarité entre toutes ces émissions est en demi-teinte. Vu les faits, il y a beaucoup de répétitions de l'une à l'autre et les invités ont tendance à se retrouver sur différents plateaux. Cela donne une impression de « trop », surtout si l'on suit régulièrement les différents médias. Aussi dramatique qu'il soit, il s'agit d'un fait divers, concernant directement deux personnes.

La volonté d'expliquer est sans doute précipitée dans le traitement médiatique, surtout avec *Infrarouge*, moins de 5 jours après les faits. Les débats sont ainsi largement marqués par la volonté de trouver des coupables et s'inscrivent dans un climat très émotionnel. De plus, cette précipitation nuit à la crédibilité des interventions, car elles sont noyées dans l'ensemble du discours et l'on y entend finalement tout et son contraire.

Cela ne remet pas en cause la pertinence de certaines questions soulevées (fonctionnement du système pénal, traitement et encadrement des criminels sexuels, etc.), mais ces questions ne peuvent simplement être lancées en débat dans les jours suivant les faits (et alors qu'ils ne sont pas forcément intégralement connus). A cet égard, il est finalement marquant de noter que *Zone d'ombre*, préparée en dehors du contexte de ce drame et sur une affaire ancienne, apportait finalement plus d'éléments et de connaissance sur ce type de questions que les émissions d'actualité.

La tendance à vouloir trouver un coupable est toujours sous-jacente dans la grande majorité des émissions. Même si cette réaction, sur un plan personnel, est compréhensible, les médias de service public devraient faire preuve de plus de retenue que les autres, notamment sur la manière dont sont posées les questions aux personnes considérées comme « responsables » (conseillers d'Etat genevois, responsables de la Pâquerette, etc.). Qui plus est, c'est à la Justice qu'il appartient de déterminer ces responsabilités, et ceci après enquête et non « à chaud » comme c'est le cas en l'occurrence. Cela fait presque oublier que le premier coupable, somme toute, n'est autre que l'auteur du meurtre.

Sur l'aspect émotionnel, nous sommes en présence d'une question récurrente en pareilles circonstances : la RTS n'empêchera pas l'émotion de gagner la population suite à un drame. Doit-elle pour autant y participer ? Ou doit-elle, au contraire, s'en tenir aux faits et ne pas en rajouter ?

Les éléments soulevés dans le présent rapport indiquent que certaines pratiques ou certains angles choisis (par exemple la personnalisation marquée de la victime) ont participé à la propagation et à l'entretien de cette émotion, avec tous les risques de récupération que cela implique, plutôt qu'à faire montre de retenue et à appeler à la raison, qui, seule, permettra d'analyser ce qui s'est passé et d'en tirer les conclusions nécessaires.

### 4. Recommandations

- Eviter la précipitation dans les « conclusions » que l'on espère tirer. En particulier, un débat comme celui d'*Infrarouge* moins de 5 jours après les faits est prématuré.
- Eviter de jouer sur les aspects émotionnels. On attend des médias publics une retenue plus grande que d'autres, notamment sur tous les éléments personnels liés à la victime et sa famille. On attend d'eux qu'ils proposent des analyses sérieuses, basées sur des faits, et non qu'ils prennent le relais des tabloïds.

24 octobre 2013

M. Béguelin, rapporteur